

MODES DE GARDE

Le Conseil départemental participe au quotidien à l'accueil des enfants de moins de 3 ans en délivrant les agréments des assistantes maternelles et en autorisant ou en donnant un avis sur les structures d'accueil collectif.

LES MODES DE GARDE INDIVIDUELS

LES ASSISTANTS MATERNELLES

L'**assistante maternelle**, directement **rémunérée par les parents**, accueille à **son domicile** les enfants selon une autorisation délivrée par la protection maternelle et infantile, en fonction des demandes et des besoins des parents. L'accueil à domicile permet à l'enfant d'évoluer dans un milieu familial.

ANNUAIRE

PETITE ENFANCE

ASSISTANTES MATERNELLES

Trouvez votre assistante maternelle grâce à l'annuaire numérique.

ANNUAIRE DES ASSISTANTES
MATERNELLES

LES MAISONS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Ces **maisons sont constituées de 1 à 4 assistantes maternelles** qui décident d'exercer ensemble leur activité. Après l'obtention de l'autorisation délivrée par le Conseil départemental, les enfants sont accueillis dans un lieu loué ou mis à disposition et spécialement aménagé.

Au 12 juin 2023, il existe **53 maisons d'assistantes maternelles** dans l'Oise.

LA GARDE AU DOMICILE DES PARENTS

Ce mode de garde, qui peut être partagé entre plusieurs familles, permet **l'accueil d'enfants au domicile d'un parent** par une personne relevant du statut des employés de maison. Aucun diplôme spécifique n'est requis.

STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF

LES CRÈCHES COLLECTIVES

Les crèches collectives sont des établissements d'accueil collectif public ou privé (crèches d'entreprise, crèches traditionnelles ou de quartier). Elles peuvent être des établissements proposant un accueil de courte durée, dits « halte-garderie » accueillant des enfants dans leurs locaux de manière régulière ou occasionnelle. Elles peuvent être des établissements accueillant des enfants avant l'entrée à l'école maternelle, dont les parents travaillent, sont en formation ou en recherche d'emploi. Les enfants sont accueillis la journée, pour un temps de garde important sur la semaine. Les enfants sont pris en charge par une équipe de professionnels de la petite enfance

LE MULTI-ACCUEIL

Un établissement dit « multi accueil » peut associer l'accueil collectif et l'accueil familial ou l'accueil régulier et l'accueil occasionnel, à temps plein ou à temps partiel, au sein d'un même établissement. Il permet ainsi de répondre aux différentes attentes des familles.

LA MICRO-CRÈCHE

Une micro crèche permet l'accueil au maximum de **12 enfants, de l'âge de 10 semaines jusqu'à celui de leur entrée à l'école**, en accueil régulier et en accueil occasionnel.

L'ACCUEIL EN CRÈCHE FAMILIALE

En crèche familiale, le lieu régulier d'accueil des enfants est le domicile de l'assistante maternelle. Afin de simplifier les démarches administratives des parents s'agissant de ce mode de garde, la rémunération de l'assistante maternelle se fait par l'intermédiaire du gestionnaire de la crèche (Commune, communauté de communes, association). Par ailleurs, l'accueil en crèche familiale permet l'organisation de moments de partage entre les enfants : les enfants se rendent avec leur assistante maternelle sur **des temps collectifs pour différentes activités** (activités d'éveil). Les assistantes maternelles sont encadrées par une équipe de professionnels (puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants, etc.).

STRUCTURE À GESTION PARENTALE

L'ensemble des établissements et services mentionnés ci-dessus peuvent être à gestion parentale.

Les établissements ou services à gestion parentale visent tout établissement ou service géré par une association rassemblant les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux des enfants accueillis et ayant pour objet l'accueil non permanent de jeunes enfants.

La capacité d'un établissement ou service à gestion parentale ne peut dépasser 24 places, quelle que soit sa nature. Les enfants accueillis sont pris en charge par des professionnels de la petite enfance avec le soutien de parents encadrants.



GUIDES DES AIDES

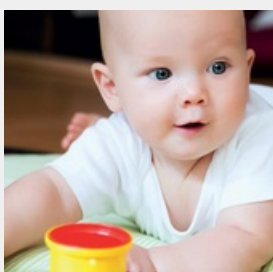


PETITE ENFANCE

AIDE À L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

 Parents, Elu

GUIDES DES AIDES



VOUS SOUHAITEZ DEVENIR ASSISTANT MATERNEL ?



DEVENIR ASSISTANT MATERNEL